



# VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

**Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)**

**Spécialité Animateur**

**Mention Animation Socio-Educative ou Culturelle (ASEC)**

**2026-2028 ACTION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL**

**(CDD/CDI/Apprentissage/Professionalisation)**

**Territoire d'Arras**

La formation est habilitée par la DRAJES (Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Hauts de France.

Le code RNCP du BPJEPS ASEC est le 39 926.

## **Objectifs**

- Le BPJEPS mention «animation socio-éducative ou culturelle» permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
- L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.
- Il est attendu, en compléments des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.
- L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action. Il peut relever de tous les types de statuts: salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

## **Programme de l'action de formation**

La formation est construite autour des 4 Blocs de Compétences, constitutives du référentiel de certification de diplôme, et définies par les objectifs terminaux suivants :

- bloc de compétences 1 (BC 1) : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation;

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – BP 23 – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org) – [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) – [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

- bloc de compétences 2 (BC 2): valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation;
- bloc de compétences 3 (BC 3): concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure;
- bloc de compétences 4 (BC 4): organiser et encadrer le «vivre ensemble» avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

### Spécificités du CPIE Val d'Authie

Une approche du développement durable (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...)

### Méthodes et outils pédagogiques

Formation dans le cadre d'un contrat de travail sur 18 mois.

Le contenu des journées de formation alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.

### Lieux d'alternance

Les employeurs peuvent être des Associations, collectivités (Mairies, Communautés urbaines, communautés de communes), centre sociaux, structures culturelles (musée, médiathèque...), structures médico-sociales (EHPAD, foyer...)etc...

### Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par la validation de 4 BC (Blocs de Compétences) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

### Conditions d'admission, prérequis

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation, elles sont prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, et sont les suivantes:

- a) Etre titulaire et fournir **l'un** des certificats relatifs au secourisme suivant :
  - a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou équivalent;
  - le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité;
  - le cas échéant une attestation de formation «maintien-actualisation des compétences obligatoires» (MAC);
- b) Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Fournir une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

### Dispense de justification d'expérience de 200 h demandée :

**Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures**, le (la) candidat(e) titulaire des **Unités Capitalisables** ou **d'un diplôme** figurant dans la liste suivante :

- UC 1 **ou** 2 du BPJEPS spécialité « animateur »
- UC 3 **ou** 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics », « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »
- BPJEPS au complet quelle que soit la mention
- CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »
- Certificat Complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.
- CQP « animateur périscolaire »
- BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

### Sélections

Les sélections consistent en la réalisation d'un écrit (description d'une photographie représentant une situation d'animation) et d'un entretien permettant de vérifier l'adéquation du projet avec la formation.

### Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allègement complet ou partiel de Blocs de Compétences.

### Coût

Pour les salariés : entre 13 euros et 15 euros de l'heure (possibilité de prise en charge CPF, OPCO).

Contrat d'apprentissage : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (voir fiche jointe).

Contrat de professionnalisation : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (voir fiche jointe).

### Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou [lynda.ananie@cpie-authie.org](mailto:lynda.ananie@cpie-authie.org)



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

**Nombre d'heures de formation :** 600 heures en centre  
Possibilité d'allègements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation

**Nombre de parcours :** Un minimum de 8 candidats est requis pour démarrer la formation

**Lieux de formation :** Territoire d'Arras (lieu à confirmer)

**Restauration possible sur place :** mise à disposition d'une salle équipée de four micro-onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

### PLANNING

**Dates formation** : A partir de décembre 2026 ou janvier 2027

Formation sur 18 mois à raison de 5 à 6 jours par mois

### CONTACTS organisme de formation

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org)

Benjamin BRUNEL, Coordonnateur du BPJEPS LTP, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [benjamin.brunel@cpie-authie.org](mailto:benjamin.brunel@cpie-authie.org)

### Contacts CFA pour contrat d'apprentissage

Pierre-Marie DROMAIN, Responsable du CFA ESSAS / 6, Rue des deux Ponts. 80000 Amiens / [pierre-marie.dromain@apradis.eu](mailto:pierre-marie.dromain@apradis.eu)

Nathalie MELLIER, Assistante CFA ESSAS / 03.22.66.24.31 / [nathalie.mellier@apradis.eu](mailto:nathalie.mellier@apradis.eu)